

France Catholique du 26 janvier 2009 – Gérard LECLERC

Publié le 26 janvier 2009
3 minutes

Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

En levant l'excommunication qui continuait à peser sur les quatre évêques consacrés illégitimement par Mgr Marcel Lefebvre, l'autorité romaine a accompli un acte de miséricorde. Elle a aussi répondu à l'appel de Mgr Bernard Fellay, supérieur de la Fraternité Saint-Pie X, qui demandait expressément, et en vertu de « son attachement à la primauté de Pierre », d'être libérée de ce fardeau de l'exclusion de l'Église.

Comment ne pas se réjouir de ce pas en avant vers des frères séparés et de cette main tendue afin de ménager des rencontres d'explication sereine sur des questions qui font encore litiges entre les deux parties ? Le décret signé, en effet, par le cardinal Giovanni Battista Re, publié le 24 janvier, évoque directement la tenue de colloques avec les autorités du Saint-Siège pour parvenir rapidement à une pleine et satisfaisante solution du problème posé à l'origine. Mgr Fellay a manifesté son accord sur ce point, en ne cachant rien des désaccords non résolus.

De la levée des excommunications à l'entrée dans une pleine communion il demeure une sérieuse distance. Et il est de l'intérêt de tous de la franchir en totale lucidité théologique et spirituelle. Voilà longtemps déjà que le cardinal Joseph Ratzinger avait proposé aux intéressés d'exposer les dubia (les doutes, les interrogations) qu'ils avaient à l'égard de certains textes de Vatican II. Il signifiait ainsi la légitimité d'une réflexion à partir d'objections, pour peu que tous s'accordent sur une démarche d'élucidation sous la conduite du magistère de l'Église.

Qu'il y ait eu des incertitudes et des faux pas dans l'interprétation de Vatican II et certaines de ses applications, c'est un fait que les papes ont eux-mêmes déploré et de grands théologiens comme le cardinal de Lubac dénoncé comme une trahison. Il y a donc lieu de poursuivre, selon le vœu de Benoît XVI, une herméneutique qui ne sépare pas l'enseignement conciliaire de la tradition qui le porte et l'éclaire. Mais, dans le même mouvement, on ne saurait refuser ce qui découle du développement organique de cette même tradition et qui justifie des réformes nécessaires et des orientations apostoliques en fonction des données nouvelles de l'Histoire.

Pour mener le débat serein qui s'impose, il faudrait qu'un climat de pleine communion permette de s'accorder en profondeur sous la motion de l'Esprit Saint. C'est lui qu'il convient d'invoquer en ce temps de réconciliation.

Gérard Leclerc de France Catholique